

## Le 2 juin 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 juin 2014 de 20 h 00 à 21 h 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère  
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère (absente)  
M. Dany Chénard, conseiller  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

090-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport budgétaire au 2 juin 2014 pour la période de janvier à mai 2014
7. Dépôt des indicateurs de gestion 2013
8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Avis de motion – adoption du règlement concernant les animaux abrogeant le règlement numéro 289
11. Résolution autorisant le dépôt du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées
12. Résolution demandant au MTQ l'installation de traverses pour piétons
13. Résolution installation d'une citerne
14. Résolution pour le lignage de rue
15. Correspondance
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Clôture et levée de la séance

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

091-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 mai 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### 4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014.

## 5. **Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 83 685,58 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

## 6. **Dépôt du rapport budgétaire au 2 juin 2014 pour la période de janvier à mai 2014**

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 2 juin 2014 à chacun des membres du Conseil.

## 7. **Dépôt des indicateurs de gestion 2013**

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, M. Jean Dallaire, maire, procède au dépôt du résultat des indicateurs de gestion pour l'année 2013.

## 8. **Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe le conseil que :

Il a été convenu que lorsque les organismes ont des demandes, par exemple des exercices d'évacuation, les demandes devront être faites par écrit soit à la municipalité ou directement à la Régie du service des incendies.

Lors de la tenue du Congrès des directeurs en mai, une annonce a été faite à l'effet que l'École Nationale ne poursuivrait pas ses activités puisqu'elle fait face à un déficit important et s'est mise sous la protection de la Loi sur les faillites. Il existe une possibilité que l'organisme EducExpert soit interpellé afin d'offrir les diverses formations.

Les directeurs ont été informés que des normes de plus en plus sévères seront mises en vigueur en ce qui concerne entre autres les résidences pour personnes âgées.

Les camions du service des incendies de la Régie seront munis d'une caméra de recul ainsi que d'une caméra qui filmera lors des interventions afin de faciliter le travail des investigateurs, lorsque nécessaires.

Une citerne sera remplacée à Saint-Denis dans les prochaines semaines, soit la Citerne no 4 située sur la route 132 Ouest.

## 9. **Rapport d'organismes**

**Mme Annick Mercier** informe les membres du conseil qu'elle a assisté au 5 à 7 de la Maison Chapais qui s'est tenu vendredi le 30 mai. Elle informe les membres que la Maison Chapais est allée au gala des Grands Prix du tourisme québécois, mais n'a pas remporté de prix. Toutefois, la Maison Chapais a été récompensée lors de la remise des Grands Prix régionaux de Tourisme Bas St-Laurent, tenue le 3 avril dernier.

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité envoie une lettre de félicitations à la Maison Chapais pour son prix.

Mme Mercier informe les membres du conseil qu'une décision est à venir de la part de la Commission scolaire concernant la poursuite de la garde scolaire pour l'année 2014-2015.

**M. Denis Moreau** informe les membres du conseil que la fête des nouveaux arrivants se tiendra le samedi 23 août à la Chapelle de la Grève, de 11h00 à 16h00.

**10. Avis de motion – adoption du règlement concernant les animaux abrogeant le règlement numéro 289**

M. Christian Lévesque conseiller donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement abrogeant le règlement no 289 concernant les animaux, sera présenté pour adoption.

**11. Résolution autorisant le dépôt du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées**

---

**PROJET DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES PRIMEAU**

---

- CONSIDÉRANT QUE** le périmètre urbain de la Municipalité n'est muni d'aucun réseau d'égout et d'aqueduc;
- CONSIDÉRANT QUE** la majorité des installations septiques individuelles du secteur de la Municipalité sont non conformes et qu'ils représentent une source de contamination importante du milieu et de la nappe phréatique;
- CONSIDÉRANT QUE** le relevé terrain sur les installations privées d'eau potable et d'eaux usées, réalisé en 2012 par la firme BPR-Infrastructure inc., a permis de confirmer que la majorité des installations septiques individuelles occasionne une contamination directe à l'environnement;
- CONSIDÉRANT QU'** une expertise géotechnique a été réalisée à l'automne 2012 et au printemps 2013 par la firme Inspec-Sol et que celle-ci a permis de démontrer pour la majorité des résidences qu'il est impossible de rendre les installations septiques individuelles conformes à la réglementation en vigueur avec des solutions viables et simples;
- CONSIDÉRANT QUE** seuls des travaux collectifs d'égout domestique et de traitement des eaux usées peuvent éliminer les problèmes d'élimination des eaux usées et de contamination du milieu;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à la campagne d'échantillonnage des puits privés et suite aux études de 2012-2013, la Municipalité a décidé de retrancher l'aqueduc de son projet pour que celui-ci devienne financièrement viable (résolution municipale no.013-2014);
- CONSIDÉRANT QUE** le MAMOT et le MDDELCC sont d'accord en principe avec la nouvelle orientation du projet impliquant la collecte, l'interception et le traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées, tel que préparé par la firme BPR-Infrastructure inc., répond aux attentes du conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne peut réaliser ces travaux sans obtenir une aide financière adéquate pour l'ensemble des travaux du projet;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a présenté antérieurement des demandes d'aide financière pour son projet d'infrastructures, notamment pour son projet d'alimentation en eau potable, de distribution, de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées en janvier 2012, dans le volet 1.4 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) »;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a reçu aucune confirmation d'aide financière pour son projet;
- CONSIDÉRANT QU'** un nouveau programme d'aide financière a été récemment mis sur pied, soit le « Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) »;

**PAR CONSÉQUENT,**

il est proposé par M. Christian Lévesque,

appuyé par M. Réal Lévesque

et résolu à l'unanimité des membres présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie présente son projet révisé de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le volet 1 du programme d'infrastructures « PRIMEAU »;

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement;

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande un taux d'aide financière bonifié afin de permettre l'acceptation du projet selon la capacité de payer des citoyens;

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise M<sup>me</sup> Anne Desjardins, directrice générale, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement à cette demande d'aide au programme « PRIMEAU »;

**QUE** la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie confirme que son mandataire est la firme BPR-Infrastructure inc., qu'il est autorisé à préparer et à présenter la demande d'aide au programme « PRIMEAU », et qu'il est également autorisé à représenter techniquement la Municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**Adopté à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 2 juin 2014.**

**Résolution demandant au MTQ l'installation de traverses pour piétons**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité voit à ce que les citoyens de Saint-Denis-De La Bouteillerie puissent circuler en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE

des enfants et des adultes doivent chaque jour traverser la route 132 afin de se rendre à l'école et/ou au Complexe municipal et à la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE

des citoyens doivent traverser la route 132 afin de se rendre au dépanneur ou au bureau de poste;

CONSIDÉRANT QUE

la route 132 et la route 287 sont deux routes dont la circulation de véhicules est considérable même très importante en période estivale;

EN CONSÉQUENCE,  
095-2014

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec l'installation de traverses piétonnière à deux endroits sur la route 132 ainsi qu'à un endroit sur la route 287.

**12. Résolution installation d'une citerne**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a prévu dans son budget annuel, le remplacement de la citerne # 4 sur la route 132 Ouest;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité est allée en appel de soumission pour l'installation de cette citerne;

CONSIDÉRANT QUE	trois entrepreneurs ont été appelés à soumissionner dont deux ont répondu à l'invitation;
CONSIDÉRANT QUE	le résultat des soumissions reçues est comme suit :
096-2014 EN CONSÉQUENCE,	<p>Thomas Lévesque : 7 818,30 \$ incluant les taxes</p> <p>Transport en Vrac Saint-Denis : 3 564,23 \$ incluant les taxes</p> <p>il est proposé par M. Denis Moreau</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que la soumission de Transport en Vrac St-Denis pour un montant de 3 564,23 \$ incluant les taxes, pour l'installation de la citerne # 4 sur la route 132 Ouest, soit retenue.</p>
CONSIDÉRANT QUE	<p><b>13. Résolution pour le lignage de rue</b></p> <p>du lignage de rue est devenu nécessaire à divers endroits dans la municipalité sur une distance d'environ 7.5 km;</p>
CONSIDÉRANT QUE	la compagnie Perma Ligne a fait une offre pour ce lignage pour un montant de 200 \$ du kilomètre;
EN CONSÉQUENCE, 097-2014	<p>il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Perma Ligne pour un montant total avant taxes de 1 500 \$.</p>
	<p><b>14. Correspondance</b></p> <p><b>15.1 MAMOT</b> Du 1<sup>er</sup> au 7 juin aura lieu la semaine de la municipalité sous le thème «J'y participe»</p> <p><b>15.2 Commission de toponymie</b> Attestation d'officialisation du nom et du statut de la municipalité.</p> <p><b>15.3 Député Norbert Morin</b> Accusé réception de la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier.</p> <p><b>15.4 Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent</b></p>
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale;
CONSIDÉRANT QU'	une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mise sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;
EN CONSÉQUENCE, 098-2014	<p>il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents :</p> <p><b>Que</b> la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale d'un ordinateur requis pour le rafraîchissement de ses équipements;</p> <p><b>Que</b> Mme Anne Desjardins, Directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.</p>
	<p><b>15.5 Comité permanent du colloque des aînés du Kamouraska</b> Lettre de remerciements pour le prêt de la salle multidisciplinaire lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 10 avril dernier.</p> <p><b>15.6 École J.-C. Chapais</b> <b><i>Demande d'aide financière</i></b></p>
CONSIDÉRANT	la correspondance du 14 mai pour une demande d'aide financière afin de financer le voyage de fin d'année pour les élèves de maternelle 4 ans à la 6 <sup>e</sup> année;

CONSIDÉRANT QUE	l'activité consiste en une journée au Camp Trois-Saumons à St-Aubert;
CONSIDÉRANT QUE	les coûts estimés pour cette sortie totalisent 983,50 \$;
099-2014 EN CONSÉQUENCE	il est proposé par M. Réal Lévesque  Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'une contribution au montant de 500 \$ pour la tenue de cette activité.
	<b>15.7 Roger Dubé</b> Lettre de remerciement pour la participation financière de la municipalité au Salon International des inventions et technologies du Québec.
	<b>15.8 Tortue Bleue</b> <b><i>Lettre d'appui</i></b>
CONSIDÉRANT QUE	l'organisme a lancé un projet de résidence d'artiste de la Vrille mobile;
CONSIDÉRANT	une réponse positive de la part de la CRÉ Bas-St-Laurent;
CONSIDÉRANT QUE	l'organisme a besoin d'une lettre d'appui de la municipalité mentionnant un montant de 750 \$ en services ou en espace de rangement pour la période de résidence ou des heures d'aide par les employés municipaux ou encore en transport;
100-2014 EN CONSÉQUENCE,	Il est proposé par Mme Annick Mercier  Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité envoie une lettre d'appui au projet.
	<b>15.9 Unité Domrémy Saint-Pascal inc.</b> <b><i>Demande d'aide financière</i></b>
CONSIDÉRANT QUE	cet organisme vient en aide aux personnes souffrant de dépendances à l'alcool, aux drogues et autres;
CONSIDÉRANT QUE	l'organisme est présent dans la communauté depuis 1969, qu'il constitue un modèle de dynamisme et de créativité tant par ses actions auprès des personnes en situation de dépendance ou en voie de l'être, que du lieu d'aide et d'entraide qu'il anime;
CONSIDÉRANT QUE	par sa proximité et le lieu de rencontre, l'organisme est en mesure d'apporter un soutien aux personnes en situation de réinsertion sociale après une démarche thérapeutique ou autre;
CONSIDÉRANT QU'	un organisme comme l'Unité Domrémy en tant que centre de prévention de toxicomanie et de multiples dépendances pour toute clientèle de 18 ans et plus est essentiel pour la communauté;
101-2014	Il est proposé par M. Réal Lévesque  Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie envoie à l'organisme Unité Domrémy de Ville de Saint-Pascal inc. un montant de 50 \$ afin de lui permettre de poursuivre sa mission.
	<b>15.10 Sophie Gendron – Défi vélo André Côté</b> <b><i>Demande d'appui</i></b> Un courriel a été envoyé à la Municipalité par Mme Sophie Gendron à l'effet qu'elle participera en compagnie de Mmes Caroline Boutin et Dorisse St-Pierre au Défi-vélo André Côté le 28 juin prochain. Une invitation à parrainer cette activité est faite et peut se concrétiser par un don.
CONSIDÉRANT	l'importance de la cause, soit de recueillir des fonds pour la Fondation des soins palliatifs André-Côté;
102-2014	Il est proposé par M. Dany Chénard  Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité apporte sa participation financière pour un montant de 100 \$ et que

ce montant serve à parrainer Mmes Sophie Gendron, Caroline Boutin et Dorisse St-Pierre de Saint-Denis.

**15.11 Services Kam-Aide**

***Assemblée générale annuelle***

Invitation à l'assemblée générale annuelle lors de laquelle il y aura le lancement de son livre de recettes.

**15.12 Projektion 16-35**

***Assemblée générale annuelle***

Invitation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014 de 17h à 19h.

**15.13 Centre de Santé et de services sociaux de Kamouraska**

Rencontre qui se tiendra le lundi 16 juin de 13h à 15 h concernant le résultat d'une étude sur « l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle de 2012 ».

**15.14 MTQ**

Randonnée à Vélo « mini tour IGA Optimistes » qui aura lieu le 8 juin prochain.

**15. Autres sujets**

**M. Christian Lévesque** propose l'envoi d'une lettre de félicitations à M. Roger Dubé pour sa 2<sup>ème</sup> place au Salon International des inventions.

103-2014

Il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre soit envoyée.

**M. Jean Dallaire** a reçu de la table des préfets du Bas-Saint-Laurent, un extrait de résolution pour une demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc.

104-2014

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité appuie la résolution adoptée par les préfets du Bas-Saint-Laurent.

***RÉORGANISATION CHEZ ORLÉANS EXPRESS ET POSSIBILITÉ D'UN PLAN DE TRANSPORT RÉGIONAL***

**Attendu que**

la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;

**Attendu que**

cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;

**Attendu que**

dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local ;

**Attendu qu'**

en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

**Attendu que**

les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront pas une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

**Attendu que**

la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc;

**Attendu que**

les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec, la CRÉ, la possibilité de se

doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;

**Attendu qu'**

un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service telle qu'envisagée par Autocars Orléans Express inc;

**Attendu que**

le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

**EN CONSÉQUENCE,**

*Il est résout à l'unanimité des membres présents,*

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie s'objectent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leur communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que, la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc.;
4. que soit transmise pour appui, copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

***Adopté à l'unanimité des membres présents ce 2<sup>ième</sup> jour de juin 2014.***

CONSIDÉRANT QUE

**Nomination au CCU**

Depuis les dernières élections il n'y a pas eu de nomination de membres au sein du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de former ce comité afin de prendre en charge les dossiers portés à son attention et ainsi faire ses recommandations aux membres du conseil municipal;

105-2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Comité consultatif en urbanisme soit composé des personnes suivantes :

M. Pierre Hudon, président (nomination reconduite)  
 M. Réal Lévesque, représentant du conseil municipal (nouvelle nomination)  
 M. Louis-Marie Lavoie, citoyen (nomination reconduite)  
 M. Alain Pelletier, citoyen (nouvelle nomination)  
 M. Georges Arsenault, citoyen (nouvelle nomination)  
 et  
 M. Jean Dallaire, maire.

Mme Anne Desjardins agira en tant que secrétaire du CCU.

#### 16. Période de questions

M. Louis-J. Desjardins informe les membres du conseil que l'assemblée générale annuelle de la SADC aura lieu et que cet organisme a toujours comme représentante de la municipalité, Mme Michèle Deschênes.

M. Dallaire mentionne que le formulaire d'adhésion partira avec le paiement de l'adhésion au cours des prochains jours et que la résolution mandatant M. Réal Lévesque, représentant pour la Municipalité accompagnera l'adhésion.

#### 18. Clôture et levée de la séance

106-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 10.

Signature du procès-verbal



M. Jean Dallaire Maire

Municipalité de  
 Saint-Denis-  
 De La Boutellerie

Anne Desjardins, Directrice-générale  
 et secrétaire trésorière

#### LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	294,18 \$
ASSOCIATION PATRIMONIALE DE SAINT-DENIS	6 000,00 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-DENIS	2 000,00 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	84,99 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	646,74 \$
COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BSL	28,74 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	574,88 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	450,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	397,62 \$
EAU LIMPIDE	27,00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	35,69 \$
FERME PIERRE GARON	6 291,04 \$
IMPRESSION SOLEIL	20,13 \$
INFORMATIQUE IDC	222,42 \$
LES SERVICES À LA FAMILLE DE SAINT-DENIS	1 600,00 \$
MALLETTE	413,91 \$
MARCHÉ DE LA BOUTELLERIE	43,15 \$
MINISTRE DES FINANCES	37 029,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	8 876,50 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	43,12 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 823,86 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	297,79 \$
SADC	30,00 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	238,69 \$
SOCITÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	120,00 \$

SOCITÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	137,97 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	128,78 \$
VILLE SAINT-PASCAL	3 674,41 \$
SOUS-TOTAL	73 530,61 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MAI 2014**

SALAIRES (MAI 2014)	4 021,07 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MAI 2014)	1 781,14 \$
CONCIERGERIE	1 010,00 \$
VIDÉOTRON	108,32 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	118,81 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 920,58 \$
FRAIS BANCAIRE	195,05 \$
SOUS-TOTAL	10 154,97 \$
GRAND-TOTAL	<u>83 685,58 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 2 juin 2014

Annexe

Résolution

092-2014